

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres
En exercice : 20
<u>Présents :</u> 12 Titulaires 2 Suppléants
<u>Pouvoirs :</u> 3
<u>Votants :</u> 17 Pour 0 Contre 0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 19 juin 2024

Délibération n° 2024.06.26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX**

Séance du 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin

A 14h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Gérard LINOSSIER (suppléant), Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Elisabeth ROYON a donné pouvoir à Frédéric GIRODET
André DEFAY a donné pouvoir à Bernard SOUVIGNET
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Laurent DUPLOMB, Michel JOUBERT

TABLEAU DES EMPLOIS – BESOINS EN EFFECTIFS 2024

Le Président propose au Comité Syndical de mettre à jour le tableau du personnel à venir pour l'exercice 2024 selon l'activité du Syndicat.

Les emplois actuellement pourvus sont :

- 9 titulaires :
 - > 2 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe
 - > 1 Agent de Maîtrise
 - > 2 Adjoints Techniques
 - > 1 Technicien
 - > 1 Ingénieur
 - > 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
 - > 1 Rédacteur
- 3 contractuels sur des emplois permanents (35 H, 24H30 et 17H30)
- 4 CDD pour accroissement d'activité
- 1 PEC
- 1 convention de mise à disposition d'un ingénieur pour 7H

Le Président évoque également le besoin de recruter, hors remplacement pour maladie, 7 saisonniers et 5 contractuels pour raison d'accroissement d'activité selon les besoins de service. Il peut également être judicieux de recruter 2 personnes supplémentaires en contrat type emploi aidé.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau du personnel comme précisé ci-dessus par le Président.
- **DECIDE** de la création de 2 postes d'emploi aidé complémentaires en fonction des besoins du Syndicat, de 5 accroissements temporaires d'activités et de 7 accroissements saisonniers hors remplacement pour maladie, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous :

	ACCR. TEMP. D'ACTIVITE	ACCR. SAISON. D'ACTIVITE	EMPLOIS AIDES (PEC)
NOMBRE DE POSTE(S)	5	7	2
GRADE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
ECHELON	1	1	1
MISSION	AGENT DE DECHETTERIE	AGENT DE DECHETTERIE	AGENT DE DECHETTERIE
DUREE HEBDO MAX.	35H00	35H00	30H00
A COMPTER DU .. / .. /	27/06/2024	27/06/2024	27/06/2024
DUREE MAXIMALE	12 mois sur une période de 18 mois	6 mois sur une période de 12 mois	12 mois consécutifs
REMUNERATION	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	% SMIC correspondant à l'indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants
<i>Les dépenses correspondantes seront inscrites au Chapitre 12 (Art. 64131, 64138, ...) du Budget Primitif 2024</i>			

- **CHARGE** le Président des recrutements.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET